



Demande de dispense partielle de préavis en cas de démission

Par rico75

Bonsoir,

J'ai récemment démissionné de mon poste en CDI (préavis de 3 mois) avec demande de dispense partielle sans préciser la date de départ souhaitée.

Mon employeur me fait ensuite savoir oralement qu'il est d'accord et me propose une date de départ que j'accepte.

Ne recevant aucune confirmation écrite, je relance plusieurs fois par mail la DRH pour obtenir un courrier confirmant mon départ à la date convenue que je précise dans mes mails. La DRH me répond par écrit qu'elle me l'enverra dans la semaine, puis dans la journée mais les promesses n'ont pas été tenues.

Puis-je considérer ces échanges de mails comme valant preuve de l'accord de l'employeur à ma demande de dispense partielle de préavis? Est-ce suffisant en cas de litige avec mon employeur?

Vous remerciant par avance pour votre réponse,

Salutations,

Eric C.